



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(8)/99.7 RECS

1 juillet 1999

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Huitième réunion

Genève, les 28 et 29 juin 1999

DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Point 1 de l'ordre du jour — Ouverture

1. Le CCP s'est vivement félicité que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) devienne le septième organisme coparrainant de l'ONUSIDA. L'arrivée du PNUCID et la mise en œuvre de la Déclaration politique sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 1998 devraient renforcer les efforts de l'ONUSIDA dans les domaines du VIH/SIDA et de la consommation illicite de drogues.

Point 2 de l'ordre du jour — Examen des rapports de la sixième et de la septième réunion

2. Le CCP a adopté les rapports de la sixième session annuelle ordinaire (UNAIDS/PCB(6)/98.12) et de la deuxième réunion thématique *ad hoc* (UNAIDS/PCB(7)/98.6) du CCP.

Point 3 de l'ordre du jour — Rapport du Directeur exécutif (document UNAIDS/PCB(8)/99.2)

3. Le CCP rappelle l'importance de la prévention primaire pour le VIH, comprenant le développement de vaccins contre le VIH/SIDA, et la nécessité d'une action plurisectorielle à cet égard.

4. Le CCP recommande au Secrétariat et aux Coparrainants de poursuivre leurs efforts pour identifier des stratégies rendant les systèmes de santé plus sensibles au VIH/SIDA avec une amélioration de l'accès aux soins et une accessibilité durable des traitements contre l'infection à VIH et les maladies associées à ce virus. Dans ce cadre, le CCP se félicite de la « stratégie pharmaceutique révisée » de l'OMS et a demandé qu'un rapport de situation sur l'accès aux soins lui soit soumis lors de sa prochaine réunion.

5. Le CCP reconnaît l'importance croissante de l'engagement du secteur éducatif dans la promotion des compétences psychosociales et du rôle des médias pour donner aux jeunes la capacité d'éviter la transmission du VIH et pour contribuer à débarrasser les différents

milieux des phénomènes de stigmatisation. Le CCP a donc demandé au Secrétariat et aux Coparrainants, notamment l'UNESCO, de documenter la contribution du secteur éducatif pour atténuer les répercussions de l'épidémie et d'analyser l'effet du VIH/SIDA sur le développement du secteur éducatif, notamment au niveau de la scolarisation. Le CCP a également demandé qu'un rapport de situation lui soit présenté lors de la prochaine réunion.

6. Le CCP prie instamment les Etats Membres de veiller à ce que le VIH/SIDA soit à l'ordre du jour de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1999.

7. Le CCP recommande au Secrétariat de continuer de donner son appui à l'élargissement de la composition des Groupes thématiques onusiens sur le VIH/SIDA et de veiller à ce que les Groupes fonctionnent avec efficacité et travaillent avec les gouvernements dans la transparence, en reconnaissant les stratégies et les priorités nationales. Les Coparrainants et le Secrétariat doivent continuer de prendre des mesures pour améliorer et contrôler l'efficacité des Groupes thématiques et, lorsqu'il n'existe pas de groupe fonctionnel, apporter leur assistance à la mise en place de solutions de remplacement efficaces.

8. Le CCP recommande au Secrétariat d'inclure l'Amérique centrale et les Caraïbes dans les régions prioritaires pour un appui stratégique dans le cadre d'initiatives régionales spécifiques, aux côtés des efforts régionaux de l'Afrique, de l'Europe de l'Est et de l'Asie, conformément aux critères établis par le Secrétariat et approuvés par le CCP.

9. Le CCP encourage les Etats Membres, le Secrétariat et les Coparrainants à participer activement à l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD+5), de la plate-forme d'action de Beijing (Beijing+5) et du suivi du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague+5) afin de veiller à la cohérence avec les nouvelles priorités et stratégies en matière de VIH/SIDA.

10. Le CCP recommande qu'à partir de 2001 ne soit préparé qu'un seul document pour répondre aux exigences de rapports couverts jusque là par le rapport de situation biennal au CCP et le rapport biennal à l'ECOSOC sur le VIH/SIDA, et que le Secrétariat de l'ECOSOC en soit avisé.

Stratégie mondiale

11. Le CCP encourage le Secrétariat et les Coparrainants à intensifier leurs efforts pour élaborer un plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA de 2001 à 2005, qui détaillera comment le Système des Nations Unies mettra en place une stratégie mondiale et l'appui aux pays pour qu'ils renforcent leurs ripostes nationales.

12. Le CCP demande à être mis au courant des derniers développements du Plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA lors de sa session annuelle ordinaire et d'en discuter complètement lors d'une réunion thématique du CCP devant se tenir à la fin de l'an 2000.

13. Le CCP encourage de plus les Coparrainants à développer leurs stratégies institutionnelles, en mettant l'accent de manière équilibrée sur les régions prioritaires, et à énoncer leurs objectifs et cibles spécifiques ainsi que les plans pour les atteindre.

14. Le CCP encourage le Secrétariat et les Coparrainants à se servir des forums régionaux prévus, des conférences mondiales et des organes directeurs dans le but de consulter largement les gouvernements et les ONG pour l'élaboration du Plan stratégique du système des Nations Unies contre le VIH/SIDA. Le CCP encourage également les pays intéressés à appuyer activement et à faciliter ce processus de consultation.

Point 4 de l'ordre du jour — Budget-plan de travail intégrés 2000-2001 de l'ONUSIDA

15. Le CCP approuve le budget-plan de travail intégrés 2000-2001 au niveau de US\$ 140 millions, tel qu'il figure dans le document UNAIDS/UWB/2000-01.

16. Le CCP félicite le Secrétariat et les Coparrainants pour le succès obtenu dans la tâche complexe d'élaborer un budget-plan de travail intégrés, présenté de manière transparente. Il a été considéré qu'il s'agissait là d'une méthode utile pour l'établissement d'un budget dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il a estimé qu'une intégration plus poussée et qu'un affinement de la planification et de la budgétisation conjointes étaient désirables.

17. Le CCP attire l'attention sur la résolution 50/270 de l'Assemblée générale des Nations Unies, demandant une plus grande pérennité et cohérence de la part des Etats Membres en ce qui concerne leurs contributions aux programmes et aux fonds.

18. Le CCP encourage les Etats Membres à veiller à ce que les contributions soient suffisantes pour atteindre le niveau de US\$ 140 millions approuvé pour le budget et à examiner les possibilités d'engagement sur deux ans pour correspondre au cycle budgétaire biennal.

19. Le CCP prie instamment les Etats Membres de fournir une notification écrite des contributions à venir le plus tôt possible et de s'efforcer au maximum de transférer les fonds le plus tôt possible dans l'exercice biennal.

20. Le CCP prie instamment les pays touchés par le VIH/SIDA d'accroître leurs efforts, dont les engagements financiers font partie, pour garantir la viabilité des ripostes nationales contre le VIH/SIDA.

21. Le CCP demande au Secrétariat et aux Coparrainants, conformément aux principes du Mémoire d'accord sur le Programme des Nations Unies conjoint et coparrainé contre le VIH/SIDA, de chercher des fonds pour les activités mondiales et régionales dans le cadre du budget-plan de travail intégrés, et il demande instamment au Secrétariat et aux Coparrainants d'établir une stratégie conjointe pour mobiliser les ressources destinées au budget unifié. Il autorise le Secrétariat, si des ressources dépassant le seuil des US\$ 140 millions devenaient disponibles, à financer des activités supplémentaires, dont le Partenariat international contre le SIDA en Afrique, dans le cadre du budget-plan de travail intégrés et en consultation avec le COC, le Président et le Vice-président du CCP, reconnaissant qu'il y a des besoins supplémentaires importants, notamment au niveau régional. Il propose en outre de faire face à

toute insuffisance des financements par des réductions proportionnelles des activités des Coparrainants et du Secrétariat à égalité.

22. Le CCP prie instamment les Etats Membres, le Secrétariat et les Coparrainants de chercher une synergie entre les contributions bilatérales et multilatérales dans le cadre des stratégies nationales contre le VIH/SIDA.

23. Le CCP prie instamment le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour affiner les indicateurs dans le plan de travail, pour établir des données de référence autant que possible et, en particulier, pour élaborer des indicateurs qualitatifs là où ils sont nécessaires.

24. Le CCP encourage les Coparrainants à continuer de prendre des mesures pour améliorer la comptabilité et donner une présentation comparable pour les activités en relation avec le VIH/SIDA financées dans le cadre des budgets incompressibles / ordinaires.

Point 5 de l'ordre du jour — Mise à jour financière et budgétaire

5.1 — Information intermédiaire non auditée sur la gestion financière de l'exercice biennal 1998-1999

25. Le CCP prend note de l'information financière intermédiaire sur les états de l'exercice biennal 1998-1999, dans le document UNAIDS/PCB(8)/99.3.

5.2 — Fonds de réserve ONUSIDA

26. Prenant en considération les emprunts fréquents mais limités sur le Fonds de réserve (FR) et l'amélioration du calendrier des paiements des contributions par les gouvernements et les autres donateurs, le CCP a approuvé la réévaluation du montant du FR de US\$ 33 millions à US\$ 25 millions, conformément à la proposition dans le document UNAIDS/PCB(8)/99.4. Il a considéré que ce nouveau plafond pour le FR était suffisant pour répondre aux obligations de financement du Programme ainsi qu'aux Règles de gestion financière de l'OMS concernant les salaires au Secrétariat.

27. Le CCP a également approuvé la proposition d'utiliser le montant de US\$ 8 millions ainsi libéré pour répondre, en consultation avec les Groupes thématiques onusiens sur le VIH/SIDA, aux besoins des pays les plus touchés par l'épidémie dans le cadre du Partenariat international contre le SIDA en Afrique.

Point 6 de l'ordre du jour — Partenariat international contre le SIDA en Afrique (document UNAIDS/PCB(8)/99.5)

28. Le CCP a déclaré que l'épidémie du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne était une crise du développement : elle est devenue un obstacle majeur au développement économique et social et on lui impute déjà le renversement des progrès réalisés au cours des dernières décennies dans plusieurs secteurs de la région.

29. Le CCP approuve le concept et les principes du Partenariat international contre le VIH/SIDA en Afrique et prie le Directeur exécutif de demander au Secrétaire général de

présenter à l'ECOSOC et à l'Assemblée générale la crise du VIH/SIDA et le besoin urgent d'une riposte renforcée.

30. Le CCP souligne que le Partenariat devrait contribuer à renforcer les moyens nationaux pour sauver les vies de millions de personnes en stoppant la propagation du VIH et en diminuant fortement ses effets dévastateurs sur l'homme et sur le développement économique et social. Le CCP met également l'accent sur le fait que le Partenariat doit reposer sur les droits humains, comprenant le principe de l'absence de discrimination.

31. Tout en reconnaissant qu'une augmentation significative des ressources est nécessaire en Afrique subsaharienne pour le VIH/SIDA, le CCP remarque également le besoin pour les gouvernements et la communauté internationale de s'occuper de la situation dans d'autres régions.

32. Le CCP demande :

- aux gouvernements africains d'assumer un rôle puissant de sensibilisation au problème du VIH/SIDA, d'organiser une réponse plurisectorielle efficace dans leurs pays, d'engager plus de ressources propres pour riposter à cette épidémie et d'inviter d'autres partenaires à appuyer ces efforts ;
- aux gouvernements en dehors de l'Afrique d'élaborer des plans individuels décrivant comment ils engageront des ressources accrues contre le VIH/SIDA en Afrique, d'identifier et de mobiliser des sources non traditionnelles de financement, d'engager d'autres partenaires et d'harmoniser leurs efforts par le biais d'un cadre commun à établir au sein du Partenariat ;
- aux Coparrainants et au Secrétariat de poursuivre le dialogue avec les gouvernements africains, les organismes internationaux de développement, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les ONG, le secteur privé et d'autres parties intéressées pour développer et affiner davantage le Partenariat.
- au Secrétariat et aux Coparrainants de travailler ensemble avec d'autres partenaires au niveau des pays et des régions pour faciliter la mise en œuvre du Partenariat, en s'appuyant sur les structures existantes, notamment les groupes thématiques étendus ;
- au Secrétariat et aux Coparrainants, avec d'autres partenaires, de trouver les dispositifs pour le transfert des ressources en temps utile, coopération Sud-Sud par exemple, à mobiliser pour appuyer la mise en œuvre du Partenariat ;
- au Secrétariat de faire régulièrement rapport au CCP et à d'autres partenaires de l'état d'avancement du Partenariat.

33. Le CCP exprime son appréciation des efforts consentis par les Coparrainants et le Secrétariat pour impliquer une diversité d'acteurs et de secteurs dans le processus en cours de développement du Partenariat.

34. Le CCP encourage le Secrétariat, en consultation avec les Coparrainants et les autres partenaires, à poursuivre l'élaboration d'une méthodologie permettant de calculer les coûts

généraux de la riposte à l'épidémie de VIH/SIDA en Afrique, à énoncer une stratégie de mobilisation des ressources en rapport avec ces coûts et à établir un calendrier pour la mise en œuvre du Partenariat.

Point 7 de l'ordre du jour — Action de l'ONUSIDA et des Nations Unies au niveau des pays

7.1 — Définition des priorités pour l'aide fournie par le Secrétariat de l'ONUSIDA
(document UNAIDS/PCB(8)/99.6)

35. Le CCP recommande que le Secrétariat poursuive ses efforts pour définir ses priorités en matière d'assistance aux pays et qu'il lui communique régulièrement une mise à jour des catégories dans lesquelles entrent les pays.

Point 8 de l'ordre du jour — Prochaine réunion du CCP

36. Le CCP recommande d'organiser sa prochaine réunion les 25 et 26 mai 2000 à Genève.